

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Présidence : Anne Hiltpold

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nicolas Walder, Maire, et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stéphane Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mme La Chiusa et MM. Pistis, Ben Chaabane, Buchs et Pollini

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
Propositions du Conseil administratif
4. Délibération administrative **104-2014 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la transformation des bâtiments sis, 92 et 94 route du Val d'Arve en vue de la réorganisation des activités des services de l'administration, des pompiers et des sauveteurs auxiliaires
5. Délibération administrative **105-2014 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la reconstruction du centre communal de Carouge (théâtre de Carouge/Atelier de Genève et salle des fêtes) sis rue Ancienne, 37 & rue Joseph-Girard, 13
6. Délibération administrative **107-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013
7. Délibération administrative **108-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir
8. Délibération administrative **109-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de médecins sans frontières suisse pour une aide d'urgence en république centrafricaine

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions
 1. Motion **39-2013 R** : révision du tarif du parking de la Fontenette
 2. Motion **41-2014 R** : pour une meilleure couverture électrique
 3. Motion **45-2014 P** : installation d'un point d'accès internet (wi-fi) public et gratuit sur la place de Sardaigne et la place du Marché
 4. Motion **46-2014 P** : soutenons nos habitants en deuil
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétitions
13. Questions

La présidente salue la présence du Maire, des deux Conseillères administratives et du public venu nombreux et des membres de l'administration. Elle excuse l'absence de Mme La Chiussa et de MM. Pistis, Ben Chaabane, Buchs et Pollini. Ensuite, elle propose une minute de silence en souvenir de M. Raymond Zanone décédé dimanche passé et inhumé ce jour. M. Zanone a été Maire et Conseiller administratif, Président du Conseil municipal et élu. C'était une grande figure carougeoise, connue de tous.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2014

Le procès-verbal du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

Potagers urbains et servitudes sur la parcelle de l'université de la Tambourine

La Ville de Carouge a signé une convention avec la Fondation immobilière concernant la parcelle dite de l'université jouxtant le quartier de la Tambourine. Cette parcelle a été rachetée pour partie récemment par la Fondation immobilière, l'Université restant copropriétaire pour y faire du logement étudiant. Dans cette convention, deux dossiers ont été abordés. D'abord, la servitude dont bénéficie la ville de Carouge sur cette parcelle, notamment pour l'Agospace et ensuite, la création d'un potager urbain pour les habitants du quartier. Ce périmètre faisant l'objet d'un concours d'aménagement actuellement, ce n'est qu'au moment des rendus que nous saurons où se situeront les espaces collectifs. Dès lors, je vous informe qu'une fois le plan d'aménagement résultant du concours accepté par les diverses parties, le Conseil administratif s'est engagé à venir soumettre une délibération qui inclue une renonciation anticipée à cette servitude actuellement en cours étant donné que les éléments dont je parlais seront déplacés et intégrés dans le plan d'aménagement. Par cette démarche, le Conseil administratif entend ne pas retarder inutilement le démarrage de l'aménagement de cette parcelle. Par ailleurs, la Fondation immobilière s'est engagée à mettre à disposition de la Ville de Carouge une parcelle de 700m² afin d'y réaliser un potager urbain très attendu par la population dans le cadre du contrat de quartier. La durée d'existence de ce potager qui démarrera dès cet été sera fonction du démarrage des travaux sur cette parcelle et sera renouvelée d'année en année.

Enlèvement des tags

Le Service transport, voirie, espaces verts a organisé récemment le nettoyage des tags le long de la promenade des Orpailleurs entre le pont de Carouge et le chantier CEVA. Il reste quelques tags côté clinique, car les bâtiments sont privés. Un tag est revenu et le Conseil administratif a déposé plainte et procédera au nettoyage en temps voulu. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous présenter un programme d'enlèvement des tags sur

tout le territoire de la commune, que nous souhaitons lancer dès cet automne. Des contacts sont en cours avec des entreprises afin de vous présenter un projet complet.

Réorganisation du service voirie, transport et espaces verts

Le service sera réorganisé en deux domaines d'activités majeurs, la voirie et les espaces verts. Le service va changer de nom et sera nommé Service de la voirie, des espaces verts et du matériel, soit le SVEM. Un accent complémentaire est ainsi placé sur le matériel, autant pour les domaines liés aux ateliers, manifestations et transports que pour mettre l'accent sur la gestion des stocks et la centrale d'achats mise en place actuellement. Le SVEM comprendra deux secteurs : d'une part les espaces verts, qui restent inchangés mais dont des questions de fonctionnement interne restent à finaliser. Il faut relever que ce secteur aura à terme à développer la nature en ville, notamment dans le cadre du réaménagement du secteur sport et détente de la Fontenette, du parc Battelle ou encore du grand parc public souhaité et qui devra se réaliser dans le PAV. D'un autre côté, la voirie qui englobe désormais les transports et manifestations. A noter que si des synergies existent déjà aujourd'hui, elles pourront dans ce cadre être développées. La conduite interne de ce secteur sera encore à finaliser sous la conduite du nouveau chef de service. Inutile de rappeler que votre Conseil administratif souhaite maintenir à l'interne toutes les prestations et savoir-faire existants. Contrairement à certaines rumeurs, il n'est donc aucunement question aujourd'hui de sous-traitance. Concrètement et en ce qui concerne les ateliers, ils seront désormais directement rattachés au chef de service, tout comme la gestion du parc véhicules. Ceci à l'exception de l'atelier maçonnerie qui sera rattaché au Service de l'urbanisme en cohérence avec le secteur travaux et génie civil. Cette nouvelle situation devrait favoriser l'organisation et le suivi des tâches et des budgets. L'ensemble des activités administratives sera également rattaché au chef de service qui sera secondé dans cette tâche par un administrateur dont le recrutement débutera tout prochainement. Cela comprend le secrétariat, la gestion budgétaire et financière, le contrat en interne et la centrale d'achats. En effet, en prolongation de ce qui a déjà été mis en place, une centrale d'achat est créée comme pôle de compétences pour les commandes, achats et appels d'offres, pour la gestion des stocks et de l'économat ainsi que de la cafétéria. D'autre part, une fonction de coordinateur logistique, directement rattaché au chef de service, est mise en place avec la mission de conduire notamment le projet de lutte contre les tags à Carouge et diverses autres prestations de logistique et d'exploitation à la demande des différents services, en particulier en ce qui concerne la patinoire et l'organisation technique d'évènements pour la Ville de Carouge. Cette fonction a été attribuée à M. Gérard Murith dont la situation professionnelle a été reconsidérée avec son plein accord et son engagement. L'accroissement des responsabilités au service urbanisme nécessitera qu'un des postes non repourvus aux transports, voirie et espaces verts y soit transféré. Il s'agit d'assurer d'un côté la couverture des besoins en secrétariat, avec une augmentation de 30% et de créer un poste à 70% au sein du génie civil afin de leur donner les moyens d'assurer les diverses prestations du service. En lien avec l'augmentation des dossiers et de l'équipe du génie civil, un chef de secteur sera désigné en interne afin de faciliter l'organisation et la répartition des responsabilités dans le service. Enfin, dans le cadre de la repourvue d'un poste devenu vacant, Mme Rose Perilli, actuellement secrétaire au STVE, rejoindra le secrétariat du SURB. Le secteur de la voirie, qui devient Voirie, transports et manifestations, englobera le personnel des deux secteurs jusqu'ici distincts aux mêmes fonctions et postes pour chacun. Le poste de chef de secteur, pour l'instant inoccupé, continue pour l'heure à être assumé ad intérim par M. David Serra avec la collaboration de M. Patrick Guisolan et les conducteurs d'équipes. Le nouveau chef de service évaluera cette organisation et fera des propositions d'organisation et de structuration de ce secteur qui est le plus conséquent en nombre de collaborateurs. Je vous informe aussi que le mandat attribué à M. Moreno, progressivement réduit depuis le début de l'année, s'arrêtera comme prévu à la fin du mois de mai. Par contre, le mandat de M. Monico qui concerne le suivi et le contrôle des processus financiers continuera aussi longtemps que nécessaire sachant que les économies qu'il nous permet de réaliser couvrent très largement le coût de ce mandat. Je peux aussi vous informer que l'ensemble de ces mesures sont prises dans le cadre du bud-

get disponible, tant en nombre de postes qu'en francs. Enfin, une commission du domaine public est prévue le 22 mai prochain ce qui permettra de discuter plus en détail du service SVEM et des audits en cours.

Journée du Soleil

Le samedi 3 mai aura lieu la Journée mondiale du Soleil à l'école de la Tambourine. Il est temps pour la commune aussi de vénérer cet astre qui nous permet d'avoir tant d'énergie. Ce sera l'occasion pour la population et les conseillers municipaux de visiter la nouvelle centrale solaire photovoltaïque installée sur le toit de l'école de la Tambourine en présence des Services Industriels Genevois. Des animations pour les familles organisées par Maneco et Ader ainsi que des conseils sur l'énergie solaire pour les propriétaires seront également proposés.

Carougeroule et atelier de pose de phares

Du 28 avril au 26 octobre 2014, comme chaque année et en attendant la mise en place du vélo en libre service à Genève, *Carougeroule* prêtera gratuitement des vélos classiques et électriques, à la journée.

Nouveauté cette année : du 2 juin au 13 juillet, il sera possible de tester, gratuitement et sur 3 jours, des vélos électriques à la Maison de Quartier de Carouge.

Par ailleurs, le 25 juin, toujours à la Maison de Quartier, aura lieu un atelier gratuit de pose de phares afin que les cycliste roulent en toute sécurité, même la nuit.

Visites sur le développement durable à Carouge

En collaboration avec la Ville de Carouge, Illico Travel propose deux visites gratuites les samedis 24 mai et 12 juillet à travers la cité pour comprendre comment les notions de développement durable et d'énergies renouvelables sont mises en pratique au quotidien par divers acteurs du territoire.

Cours vélo pour les familles

Ce printemps, des cours de conduite cycliste seront pour la 3^{ème} fois proposés aux familles carougeoises par PRO VELO. L'année passée, plus de 65 personnes en ont profité.

Communication de Mme Lammar

Mme Lammar n'a pas de communication.

Communications de Mme De Haller-Kellerhals

Printemps carougeois

Cette année, on fête les cinquante ans du printemps carougeois. Vous allez recevoir le programme des festivités et il sera possible de prendre deux places gratuites pour le spectacle de votre choix sur CMNet.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Brochure du théâtre des amis

La présidente donne lecture du courrier adressé au Conseil municipal par le Théâtre des Amis.

Courrier de l'UDC Carouge adressé au Conseil administratif sur une délibération votée en janvier

La présidente soumet au vote la proposition de donner lecture de ce courrier.

Par 23 contre et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse la lecture de ce courrier.

M. Morex explique aux déposants de ce courrier que si la majorité du Conseil municipal a refusé la lecture de ce courrier, c'est parce qu'il n'était pas adressé au Conseil municipal.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 104-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA TRANSFORMATION DES BATIMENTS SIS, 92 ET 94 ROUTE DU VAL D'ARVE EN VUE DE LA REORGANISATION DES ACTIVITES DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION, DES POMPIERS ET DES SAUVETEURS AUXILIAIRES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 10 avril 2014 et le rapport a été établi par M. Monney.
La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 0 abstention.

Est-ce que M. Monney a quelque chose à ajouter à son rapport ? Non

M. Monney n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier se réjouit de ce projet. Même si le montant paraissait élevé au départ, la commission faite sur place a montré que toutes les parties intéressées ont été consultées, ce qui permet d'arriver à un projet réalisable qui répond aux attentes de tous. Il soutiendra ce projet avec grand enthousiasme.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 105-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAL DE CAROUGE (THEATRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENEVE ET SALLE DES FETES) SIS RUE ANCIENNE, 37 & RUE JOSEPH-GIRARD, 13

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014 et renvoyé en commission toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie le 1er avril 2014 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Est-ce que M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport ? Non

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 1 non et 3 abstentions.

M. Baud souhaite expliquer les raisons pour lesquelles son groupe compte refuser cette délibération. Il rappelle les dépenses importantes encourues dans certains secteurs du Canton. Vu les difficultés que connaît le Canton, l'allocation de 15 millions promise par le Conseil administratif semble incertaine. Son groupe n'a pas été convaincu par ces promesses qui font des fous joyeux. En l'absence de garanties suffisantes, son parti n'acceptera pas ce crédit d'étude.

M. Maulini observe que ce projet a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, une visite sur le terrain et une séance toutes commissions réunies ont eu lieu. Les arguments en faveur du projet ont été évoqués. Il s'étonne des propos du préopinant qui s'était abstenu après ladite séance toutes commissions. À son intention, il signale que pour 21 millions, Carouge aura un théâtre neuf. Carouge a un directeur, une direction, un projet, un public, une histoire. Cet équilibre est difficile et fragile à maintenir, et même les plus beaux succès sont fragiles. L'avenir peut difficilement être garanti, aussi, ce projet doit être défendu. Le Conseil municipal n'aura pas souvent l'occasion de créer un théâtre. M. Maulini invite ses collègues à ne pas manquer cette occasion dont ils seront fiers à l'avenir.

M. Gerster indique que le PLR s'est interrogé sur la pertinence d'un théâtre à Carouge, ses membres sont partagés. Deux solutions se présentaient, la rénovation ou la reconstruction d'un nouveau projet. Les questions posées par les membres du PLR montrent que pour la plupart, ils sont favorables à un théâtre. Le PLR serait d'accord de voter ce crédit d'étude, mais avec une condition : une proposition d'amendement afin que la commune ne soit pas contrainte de voter un amortissement de 6 millions en cas de refus. Il s'agirait donc que ce crédit d'étude ne soit utilisé qu'à condition que les autres partenaires s'engagent à fournir l'argent.

M. Etienne n'a pas compris l'argumentation de l'UDC, trop brève et n'évoquant pas la culture. Il n'est question que de difficultés financières, or il rappelle qu'il existe bien une convention. Pour que la culture existe, une multitude d'acteurs doivent travailler ensemble et sans relâche. Ce projet permettrait de rendre hommage à toutes ces personnes qui s'engagent en faveur de la culture. Il rappelle en outre la multitude de problèmes du théâtre de Carouge : décentralisation, infiltration d'eau, salles non conformes, sécurité, entre autres. Il signale à l'intention de l'UDC que des fonds ont été recherchés dans le secteur privé et auprès des autorités. M. Etienne croit à ces recherches et le parti socialiste entend donner par son vote un signal fort pour que cette organisation financière voie le jour. Enfin, le théâtre contribue au rayonnement culturel de Carouge, car la culture n'a pas de frontières. Le parti socialiste invite donc le Conseil municipal à voter cette délibération.

M. Mutzenberg rappelle quelques faits relatifs aux dépassements. Il a notamment été dit que ce chiffre de 62 millions allait être dépassé, or, il signale que depuis 2006, les projets n'ont fait l'objet d'aucun dépassement. Les montants articulés ici ne sont donc pas fantaisistes et seront respectés.

M. Barthassat observe que le Conseil administratif a fait un excellent travail sur ce sujet. Il votera ce crédit, mais ne votera pas l'amendement du PLR qui à son sens tente de ménager la chèvre et le chou. Pour répondre à l'UDC, il note qu'il voterait d'ailleurs ce projet tant bien même les 15 millions du Conseil d'Etat. Ce projet est très bien fait et a une grande importance pour la commune. M. Barthassat n'est pas uniquement au Conseil municipal pour voter des parcs à chiens et des voitures de police, mais avant tout pour de merveilleux projets comme celui-ci. Il invite le PLR à voter oui sans amendement.

M. Walder réagit lui aussi à la proposition d'amendement de M. Gerster. Le crédit d'étude vise deux objectifs. Le premier est d'avancer sur les études sur le projet afin d'en renforcer la crédibilité, le deuxième est de montrer la volonté de la Ville de Carouge d'aller de l'avant. Pour que des partenaires institutionnels apportent un financement, il faut qu'ils puissent s'appuyer

sur un partenaire principal et stable qui doit être la Ville de Carouge. Seule cette garantie permettra un engagement ferme du Canton et des communes genevoises. Conditionner ces six millions à l'engagement ferme des autres revient à dire que le crédit ne sera pas voté tant que les autres n'auront pas donné un engagement ferme. Jamais, dans l'histoire des constructions, il n'y a eu d'engagements fermes de partenaires subsidiaires sur un projet dont le crédit d'étude n'a pas été voté. Ce crédit d'étude est la première étape pour réunir ensuite les financeurs autour. M. Walder demande au Conseil municipal que le crédit d'étude soit voté en l'état. Pour sa part, il est foncièrement persuadé que le montage financier proposé est réaliste et que le financement tel que proposé sera obtenu.

Mme Stebler trouve aussi que la mission d'un élu n'est pas uniquement de faire des additions et des soustractions. Ce théâtre devrait coûter entre 20 et 21 millions, c'est à la commune de montrer un signe politique et culturel pour avoir enfin des soutiens. Par ailleurs, à travers les trois théâtres, la culture permet de développer l'intelligence et les capacités humaines, ce qui à son sens, n'a pas de prix. Les comédiens souffrent des conséquences de la crise économique et travaillent dans des conditions très difficiles. Ce projet est fantastique et permettra de faire vivre le vieux Carouge. L'amendement proposé représente en revanche l'immobilisme et le statu quo.

M. Monney est surpris par la proposition d'amendement du PLR, le Conseil municipal est mis devant le fait accompli. Il rappelle que par le crédit d'étude les appels d'offres permettront de connaître des montants précis. Sans ce crédit d'étude, ces appels d'offres ne peuvent pas être lancés. Les architectes et les ingénieurs doivent aller de l'avant.

M. Morex ne fait pas partie de ceux qui sont contre les théâtres. Il a d'ailleurs écrit des articles pour les théâtres et les a fait participer à des événements. Il votera en revanche contre ce crédit d'étude, car il souhaite que ce soit le peuple qui se prononce par un referendum sur la destruction du théâtre de Carouge. Pour lui, le peuple a toujours raison.

Mme Molinari n'est pas certaine que le peuple ait toujours raison. Concernant la proposition par le PLR, elle se dit étonnée. En effet, il est essentiel de proposer un projet dont d'autres partenaires peuvent se saisir. L'investissement de ce soir traduit donc la volonté de la Ville de Carouge à l'égard de ce théâtre. Les coûts de rénovation seraient très proches de ceux de la reconstruction. En outre, il ne s'agit pas ici d'une aventure en solitaire : Carouge sera accompagnée des partenaires qui se sont déjà manifestés. Le Conseil municipal doit donc donner son aval à ce crédit afin d'aller de l'avant et de garantir la qualité du théâtre qui sera un théâtre de production et d'accueil. Elle rappelle que les choses ont beaucoup changé dans le monde artistique, ce qui implique des problèmes techniques, sans parler des problèmes d'amiante. Pour finir, pour ce qui est des propos de M. Morex, elle est en faveur d'un referendum qui à son sens est loin d'être une menace.

M. Maulini pense que le PLR est devenu « tiède ». Au fil de son histoire, le théâtre de Carouge a souvent été soutenu par les radicaux. Pour M. Maulini, il faut vivre ce projet comme une aventure, c'est à la commune de faire le premier pas. Le referendum n'est pas à craindre, tous doivent se mobiliser pour la culture à Carouge, dont le rayonnement dépend surtout de son théâtre.

La Présidente rappelle, pour ceux qui s'étonnent de la position du PLR, qu'on a *vendu* une préétude pour obtenir des garanties et que l'on *vend* actuellement le crédit d'étude pour obtenir des garanties. Cela explique la proposition d'amendement du PLR.

Mme Marti s'étonne que la présidente intervienne. Des personnes du PLR auraient pu jouer leur rôle de conseillers municipaux. Ce n'est pas le rôle de la présidence. Par ailleurs, elle souhaite évoquer la question des emplois et rappeler que ce secteur doit être soutenu. L'UDC est sensible à la lutte contre le chômage, elle l'invite donc à voter ce crédit, ne serait-ce que pour l'avenir des emplois.

M. Prod'hom pense qu'il faut faire montre de courage politique. C'est une belle aventure, même si une construction n'est jamais facile. A chaque étape, plus de gens vont adhérer à ce projet qui répond à un besoin. Il lui semble que l'investissement est totalement faisable (trente francs par habitant et par an). Pour lui, il faut aller jusqu'au bout et il soutiendra très fortement ce projet de qualité. Carouge a la chance que M. Jean Liermier dirige ce théâtre avec brio.

Mme de Haller-Kellerhals souhaite intervenir pour corriger certains termes tendancieux. M. Baud parle de « promesse » du Conseil administratif relative aux 15 millions, or c'est faux. Le Conseil administratif n'a pas promis que le Conseil d'Etat s'engagerait sur un montant précis. En revanche, le Conseil administratif a promis de tout faire pour obtenir les 15 millions. Par ailleurs, Mme de Haller-Kellerhals n'a pas apprécié que la Présidente intervienne et parle de « vendre » un crédit d'étude. C'est un terme péjoratif. Le Conseil administratif n'essaie pas de « vendre », mais bien de défendre un magnifique projet. C'est bien de cela qu'il s'agit. Elle rappelle que bientôt, ce théâtre ne pourra plus fonctionner comme un théâtre de création. L'amendement du PLR est à son sens un trompe-l'œil, aussi, elle invite le Conseil municipal à voter ce crédit afin d'affiner les chiffres et solliciter, chiffres à l'appui, le Canton, les communes et les partenaires privés.

M. Baertschi rappelle les problèmes de locaux scolaires mal entretenus, notamment au cycle du Renard. Au théâtre, les places et le matériel semblent en bon état. Pour ce qui est de la valeur architecturale du bâtiment, elle pourrait difficilement être évoquée dans le cadre d'un référendum. Pour ce qui est ensuite de la valeur résiduelle de ce bâtiment, s'il faut intégrer la salle du 57 et la rénover aux normes actuelles, le coût serait extrêmement important. Le deuxième point important est la portée cantonale de ce théâtre. 50 millions de francs représentent la moitié du budget annuel de la commune et donnent vite le vertige, mais l'éventualité d'un coût de 21 millions uniquement ramène à une bonne proportion. M. Baertschi évoque le théâtre de la comédie qui coûtera, lui, 90 millions. En comparaison, le projet développé par le Conseil administratif est tout à fait défendable. Ensuite, il rappelle la portée économique de ce théâtre qui stimulera les commerces locaux. Tous ces éléments conjugués, il sied d'aller de l'avant, car un coup d'arrêt serait une erreur économique, culturelle et financière.

M. Gerster n'a voulu dénigrer personne par sa proposition d'amendement. Il voit que certains en ont tellement peur qu'ils reviennent sur l'historique du PLR. Il rappelle que l'on peut avoir des idées différentes. Concernant l'idée selon laquelle le peuple n'a pas toujours raison, il est très étonné, puisque c'est bien le peuple qui a élu les conseillers municipaux. Pour M. Gerster, il faut voter le projet complet et non pas ces six millions. Il a compris du projet qu'il ferait bien l'objet de financements de l'Etat. Il admet la valeur de ce beau projet, mais rappelle que les élus se doivent de protéger les deniers publics.

M. Morex n'a pas dit qu'il fallait avoir peur du referendum. Il a simplement souligné son souhait de tenir un referendum.

M. Barthassat répond à M. Gerster qu'il n'est pas offusqué par le PLR, il est simplement surpris et désolé de son manque de fermeté. Par ailleurs, la seule certitude de ce projet est l'autorisation de construire. Il admet donc que voter ce crédit d'étude équivaut à prendre un risque, celui de perdre six millions. En ce sens, il rappelle le projet de salle polyvalente pour le même prix. M. Barthassat fait confiance au Conseil administratif, à l'Etat, aux communes. Certes, il y a un risque, mais voter ce crédit permettrait de donner un signal fort au canton.

M. Prod'hom réagit à certains propos. Il ne s'agit pas ici de jeter de l'argent à la poubelle. La commune a la capacité d'assumer intégralement ce théâtre, ce qu'il faut garder à l'esprit. Il n'y a donc aucun risque d'accepter ce crédit d'étude qui sera un signal fort pour l'ensemble des investisseurs. Il invite le Conseil municipal à faire confiance aux autorités.

La présidente met aux voix l'amendement du PLR visant à ne pas engager de dépenses en l'absence de garanties de l'Etat et des communes genevoises.

L'amendement est refusé par 18 voix contre, 5 pour et 2 abstentions.

La délibération est acceptée par 18 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 107-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2013

Mme Lammar rappelle que lors du vote du budget de 2013, il avait été annoncé que si la situation économique devait se dégrader, le Conseil administratif devrait prendre des mesures nécessaires pour contenir certaines dépenses afin de maîtriser les charges et réduire un éventuel déficit. Il s'agissait donc pour 2012 et 2013 de budgets de sobriété où les économies étaient un objectif primordial. A noter que certaines mesures ont déjà été prises pour l'exercice 2012 et reportées lors du budget 2013 lors de sa première version en octobre 2012. En dépit de ces mesures, il était difficile d'équilibrer le budget malgré la rente de Télécarouge et une augmentation du centime était demandée. Mme Lammar ne reviendra pas sur la saga du référendum dont tout le monde se souvient. Elle signale cependant que malgré la difficulté, le Conseil administratif a en juin pris ses responsabilités et avait présenté, moyennant quelques économies supplémentaires, un budget équilibré. Aujourd'hui, les chiffres annoncés par l'Etat en termes de fiscalité sont malheureusement bien en dessous des prévisions, soit -1,6 million pour les personnes physiques et -1 million pour les personnes morales. Il est très difficile de faire des budgets avec des estimations de l'Etat qui varient. Dès 2012, un train d'économie a été mis en place et ces mesures se sont poursuivies sur 2013 et ont porté leurs fruits, à tel point que la mauvaise surprise des estimations fiscales a pu être en grande partie comblée. Pour compenser ce manque de rentrées fiscales, les services de l'administration ont dû effectuer des économies complémentaires aux économies déjà faites lors de l'exercice 2012 et lors des deux versions des budgets 2013. A noter également que des produits extraordinaires ont été comptabilisés en plus de la vente de Télécarouge. Ils ne se reproduiront plus les prochaines années. Ainsi, malgré les mauvaises estimations de l'Etat, Mme Lammar a le plaisir de présenter au Conseil municipal des comptes équilibrés, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes pour 2013.

Pour ce qui est des chiffres clés, les revenus totalisent un montant de 97'341'702,67.- pour des charges qui totalisent 97'240'952,68.- dont 14'989'152,20.- d'amortissements, soit un bénéfice de 100'749,99.-. Les investissements sont en légère diminution vu la situation d'économies en 2013 et la politique de sobriété de cette année-là et totalisent un montant un peu inférieur à 9 millions. Quant aux excédents de financement, ils totalisent un 6'091'260,98.-. Si l'on compare les revenus avec l'année précédente et le budget, on arrive à près de 101 millions pour le réel 2012, 102 millions pour le budget 2013 et des revenus moindres de 101,4 millions dans le réel 2013, soit une diminution de 565'447.- dont des imputations internes d'un peu plus de 4 millions pour des revenus nets de 97'341'703.-. Concernant ensuite les charges, entre le réel 2012 qui totalisaient un montant de 100,7 millions, le budget 2013 totalisait un montant de 101,9 et le réel 2013 atteint 101,3 millions soit une diminution de 618'019.-. Les imputations internes se montent à un peu plus de 4 millions pour des charges nettes de 97'240'653.- et le réel 2013 dégage un excédent de produits de 100'750.-.

Concernant les charges par nature, les subventions sont en légère diminution pour le réel 2013, totalisant un montant de 13,9 millions. Les dédommagements qui sont toujours les frais de perception des impôts et la participation au GIAP totalisent un montant de 5,3 mil-

lions sont en diminution par rapport au budget 2013. Les contributions sont équivalentes et se montent à 7,8 millions en comparaison avec le budget 2013. Les amortissements totalisent un montant de 16,4 millions. Les intérêts se montent à 500'000.-. Les biens, services et marchandises témoignent de l'effort consenti par l'administration, car de 21,6 millions dans le réel 2012, nous avons prévu 22,7 millions pour le budget 2013 et nous parvenons à un montant de 21 millions pour le réel 2013. Quant aux charges du personnel, elles s'élèvent à 32,5 millions pour 2013, soit une augmentation de 450'000.- par rapport au budget 2013. Cependant, cette augmentation doit être mise en relation avec les remboursements des assurances. En effet, il y a quelque augmentation dans le personnel intérimaire, à hauteur de 250'000.-, ce qui concerne l'engagement de personnel temporaire en cas de maladie ou d'accident, ainsi qu'une augmentation de 264'000.- pour des augmentations des taux supprimés ou reportés des auxiliaires pour le remplacement et des heures complémentaires. Ces augmentations sont à mettre en relation avec les remboursements des assurances pour pertes de gains, puisque l'on voit que nous avons eu 510'000.- d'allocations pour pertes de gains. Il est important de relever que sur le personnel, les charges montrent un différentiel en notre faveur de 61'000.-. Si l'on s'intéresse aux biens, services et marchandises, on constate qu'ils totalisent un montant d'un peu plus de 21 millions, soit une diminution de 1,7 million par rapport au budget 2013, soit d'importantes économies consenties sur cette rubrique. Ces économies se divisent de la manière suivante : pour les fournitures de bureau ; imprimés et publications, l'économie est de 169'000.-. Mme Lammar donne des détails sur ces économies. Pour ce qui est des honoraires, on observe une économie de 657'595.-. On constate une économie importante dans les frais de traitement des déchets (-262'000.-), des honoraires contentieux, expertises et études (-21'000.-), les indemnités spéciales et frais de surveillance (-275'000.-) en raison de l'augmentation des horaires des APM, d'où la suppression de certaines surveillances privées. Des économies ont également été réalisées pour les restaurants scolaires et le contrat de quartier. Le contrôle de la zone de macarons a fait l'objet d'une légère augmentation (+64'000). Il s'agit de la mise en place de ladite zone. Les autres économies totalisent 212'000.- et concernent notamment l'entretien du mobilier par des tiers, loyers et fermages et dédommagements. Concernant toujours les biens, services et marchandises, l'achat de fournitures et de marchandises a fait l'objet d'économies de 231'000.-. Concernant les machines et les véhicules, certaines acquisitions ont été reportées. Pour ce qui est de l'eau, de l'énergie et des combustibles, 242'000.- d'économies ont été faites sur la fourniture d'électricité et en eau. Pour l'entretien des bâtiments par des tiers, on constate une économie de 516'429.- qui se répartissent dans différentes rubriques que Mme Lammar détaille. L'augmentation sur l'entretien des installations sportives se doit au développement du terrain de foot en 2013. Dans cette même rubrique, on constate des dépassements concernant les frais divers, notamment 66'000.- pour le vandalisme. Il s'agit forcément d'un dépassement, car inscrire le vandalisme au budget reviendrait à l'accepter. A noter aussi que la gratuité des locations a été comptabilisée, ce qui va donc en augmentation, car ces gratuités ne figuraient auparavant pas dans le budget. Les sinistres remboursés ont également légèrement augmenté.

Les amortissements totalisent près de 15 millions, soit une diminution de 151'000 par rapport au budget 2013. Ils sont toujours à mettre en relation avec les délibérations votées, c'est pourquoi ils doivent être corrigés sur les projets terminés, ce qui a une incidence sur le fonctionnement.

Les contributions totalisent un montant de 7,75 millions et sont liées aux données fournies par l'Etat. On constate une diminution de la rétrocession aux communes françaises de 86'000.-, ce qui est à mettre en relation avec la fiscalité.

Les dédommagements totalisent un montant de 5,27 millions. Les frais de perception des impôts de la fiscalité étaient en légère baisse vu la fiscalité inférieure au budget. Au niveau de la FASE on constate une diminution de 16'000.- en relation avec la masse salariale. La participation des frais du GIAP est en relation avec le budget, tout comme les frais bureaux-ACG.

Les subventions totalisent un montant de 13,88 millions. On constate une économie de 190'000.- par rapport au budget 2013. Deux dépassements sont à citer, la musique municipale et la crèche de la cigogne. Des informations avaient été fournies à sujet de ces dépas-

sements. En revanche, les économies sur les subventions se montent à 186'000.- et se doivent à différentes raisons. Mme Lammar fournit des précisions sur cette rubrique des subventions.

Les autres revenus totalisent un montant de 23 millions. L'impôt sur les chiens reste insignifiant. La taxe professionnelle est en légère augmentation (17,1 millions). Pour les personnes morales, les chiffres sont inférieurs à ce qui avait été budgété sur la base des prévisions de l'Etat. Les personnes physiques totalisent quant à elles un montant de 55 millions.

Pour ce qui est ensuite de la dette, elle est en légère baisse au vu de la baisse des investissements et reste raisonnable.

Les investissements totalisent un montant de presque 9 millions nets et pour l'année 2013, 80 projets ont été concernés. 86,23 % de ce total se répartissent sur 22 projets. Parmi les principaux projets, on peut citer le crédit de construction pour la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette. On constate aussi la fin des dépenses liées à la Vigne Rouge. Le crédit d'étude pour le triangle des Pervenches continue, tout comme le crédit concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance, la mise en place des horodateurs et de la zone macarons, le crédit de construction pour relier en fibre optique les bâtiments communaux, le crédit relatif aux familias, le crédit relatif au réaménagement de la bibliothèque de Carouge et de l'assainissement des dépôts du musée et enfin le crédit relatif à la réalisation d'un bâtiment provisoire pour le service de la sécurité publique au boulevard des Promenades. Ces investissements sont en baisse au vu de la conjoncture économique et des économies qui étaient le maître mot. Les prochaines années, les investissements seront plus nombreux au vu des délibérations qui ont été votées.

Pour conclure, Mme Lammar signale que les contraintes imposées au Conseil administratif afin d'économiser un maximum pour combler la diminution des recettes fiscales ainsi que le refus de l'augmentation du centime ont été largement atteintes. Par ailleurs, des économies supplémentaires et substantielles, comme dans les biens, services et marchandises, ont été bien plus importantes que les objectifs fixés par le budget. En outre, il faut garder à l'esprit que les estimations de l'Etat restent toujours extrêmement difficiles à appréhender et les résultats fiscaux pour 2013 le démontrent bien. Les difficultés économiques rencontrées en 2013 et probablement lors des exercices futurs devront nous faire réfléchir sur la fiscalité et les prestations proposées à la population, tout en ayant à l'esprit que les charges incompressibles totalisent environ 75% de notre budget. Comme déjà évoqué, il faut avoir bien à l'esprit qu'une partie des économies réalisées ne peuvent être inscrites dans le temps. En effet, certaines économies ont été réalisées sur des entretiens des biens, éléments qui ont été reportés mais ne pourront être reportés indéfiniment, comme le cycle du Renard. A noter aussi qu'une administration qui réduit ses budgets de fonctionnement et d'investissement fait ressentir une altération dans les prestations délivrées aux administrés et contribuables, et par conséquent sur l'économie des commerces carougeois. Cependant, quelques observations doivent être prises en compte. La marge du Conseil administratif pour combler le manque de recettes et les charges incompressibles est limitée. Pour 2013, des éléments exceptionnels ont permis de clôturer dans les chiffres noirs, soit la comptabilisation d'un revenu extraordinaire de 675'000.- et des indemnités reçues dans le cadre du chantier CEVA à hauteur de 165'000.-. Ces éléments ne se répèteront pas. La dette est en diminution de 5 millions, ce qui est un élément positif.

Les économies nettes avant le retraitement des charges totalisent un montant de 618'000.-. Les économies sur les charges hors fiscalité totalisent un montant de 1,653 millions.

Le tableau fourni résume l'ensemble des explications données par Mme Lammar. Le classeur compte-rendu 2013 est un peu différent des années précédentes. C'est un document complet de plusieurs centaines de pages et régleménté par une table des matières. Ce document sera disponible sur CmNet en version électronique, ainsi que la présentation de ce jour.

Pour finir, Mme Lammar remercie chaleureusement tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont consenti à des efforts très importants en 2013 et le service des finances qui a travail-

lé d'arrache pied pour que ces comptes soient présentés de la meilleure manière qui soit. Elle remercie aussi M. Di Stefano de ses compétences et de sa disponibilité.

Applaudissements.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose un renvoi en commission des finances, le 6 ou 8 mai. En l'absence d'autres propositions, cette délibération est renvoyée en commission des finances.

La Présidente ouvre le tour de préconsultation.

Le projet est renvoyé en commission et reviendra au Conseil municipal du mois prochain.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 108-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2013 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit des dépassements ligne par ligne. Certains dépassements comme le personnel doivent être mis en relation avec d'autres lignes où il y a des remboursements pertes de gains. Ces éléments doivent être gardés à l'esprit.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose un renvoi en commission des finances. En l'absence d'autres propositions, cette délibération est renvoyée en commission des finances.

La Présidente ouvre le tour de préconsultation.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 109-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE MEDECINS SANS FRONTIERES SUISSE POUR UNE AIDE D'URGENCE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Depuis le coup d'État de mars 2013, la République centrafricaine est confrontée à l'une de ses plus graves crises humanitaires. Le pays a sombré dans un conflit intercommunautaire qui a déjà poussé un million de personnes à fuir à l'intérieur du pays et plusieurs centaines de milliers d'autres à trouver refuge dans les pays voisins comme le Tchad et le Cameroun. La situation sur place est devenue insoutenable, la mobilisation internationale reste insuffisante face aux besoins de la population. Aujourd'hui, alors que d'autres crises mobilisent le devant de la scène, Médecins sans frontières lancent un appel d'urgence pour venir en aide à ceux qui ont tout perdu. Cet appel d'urgence a été envoyé à la Ville de Carouge le 17 mars 2014 et nous vous proposons d'ouvrir un crédit humanitaire de 20 000.- en faveur de Médecins sans frontières Suisse pour cette aide d'urgence en République Centrafricaine.

La prise en considération et acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

La présidente ouvre la discussion. En l'absence de demande de parole, elle soumet la délibération au vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

1. Motion 39-2013 R : révision du parking de la Fontenette

Cette motion a été prise en considération le 21 novembre 2013 et renvoyée en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 13 février 2014 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom

Est-ce que M. Prod'hom a quelque chose à ajouter à son rapport ? Non

La commission des finances a préavisé avec un amendement afin de fixer un tarif à 5 francs pour les quatre premières heures et ensuite, à 10 francs pour les personnes garées entre cinq et dix heures.

La motion ainsi amendée est acceptée par 24 pour et une abstention.

2. Motion 41-2014 R : pour une meilleure couverture électrique de la Place de Sardaigne

Cette motion a été prise en considération le 25 février 2014 et renvoyée en commission de l'entretien du domaine public. Celle-ci s'est réunie le 18 mars 2014 et le rapport a été établi par M. Voignier

Est-ce que M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport ? Non

La commission a préavisé un renvoi au Conseil administratif par 9 oui et 1 non.

M. Etienne s'était opposé à cette motion, car à son sens un travail doit être fait en amont du dépôt d'une motion. Cette motion répond vraisemblablement à un problème de puissance. Ce problème pourrait à son sens être résolu en interne dans le cadre de discussions avec le Conseiller administratif responsable de ce secteur. En commission, il a simplement été expliqué que 75 % de la puissance est à disposition et qu'il faudra trouver des solutions, cette marge étant assez faible. Son opposition à cette notion est une opposition de principe. Il faudra à l'avenir résoudre ces problèmes.

M. Morex aimerait qu'il soit transmis au préopinant que ceux qui ont déposé la motion ne voulaient pas de débat politique, mais bien la renvoyer au Conseil administratif. M. Etienne n'a donc eu que le retour de la monnaie de sa pièce.

M. Barthassat observe que le PLR a déposé cette motion et le travail a bien été fait en amont. M. Voignier a parlé avec les associations.

M. Walder a déjà souligné en commission qu'aucune manifestation n'a souffert d'un manque de courant. Le Conseil administratif ne souhaite pas engager aujourd'hui des dépenses si

elles ne sont pas encore nécessaires, mais demeurera attentif à pouvoir répondre aux besoins.

M. Gerster remercie M. Étienne de son excellent résumé de la commission. Pour le reste, il a bien été dit qu'il ne s'agissait pas de refaire le débat. Il a été expliqué aux commissaires que souvent la fête de la musique dérange les habitants des tours. Pour avoir une meilleure direction du son, il faut augmenter la puissance des amplificateurs pour diriger le son dans un autre sens et éviter les nuisances, d'où l'augmentation de l'électricité.

M. Mino indique que son groupe ne soutiendra pas cette motion, car l'augmentation de l'offre électrique va donner une augmentation de la demande. C'est très gênant, car ce serait en contradiction avec l'agenda 21 visant une diminution de la consommation électrique.

M. Prod'hom pense qu'il est toujours très bon d'utiliser d'écouter des utilisateurs, en revanche la procédure n'était pas forcément la bonne avec cette motion. Il rappelle que les services industriels de Genève doivent certifier les installations conformes et ils sont habilités à signaler un manque de puissance ou un risque. Il est possible de tirer des lignes parallèlement, ces questions doivent être réglées en interne. Ensuite, il réitère les propos du M. Mino, pour les Verts il est important de limiter la demande et d'essayer de consommer un minimum d'énergie pour respecter l'environnement. Il faut donc faire des efforts pour trouver des solutions et des appareils moins consommateurs pour que cet Agenda 21 soit respecté.

Mme Marti rappelle la visite à Munich, une ville qui a fait beaucoup d'efforts pour diminuer la consommation électrique dans toutes ses fêtes. Carouge pourrait s'en inspirer.

M. Maulini abonde dans le sens de Mme Marti, il ne faut pas être obnubilé par le manque de puissance...

M. Morex ne sait pas à quoi son préopinant faisait allusion. Il évoque la consommation électrique. Pour lui, les associations ont bien besoin de puissance et d'énergie.

M. Coppex signale que les manifestations place de la Sardaigne sont de plus en plus nombreuses, or pour une bonne manifestation, il faut de l'électricité pour tout le monde.

M. Walder signale que le nombre de manifestations n'influe pas sur la puissance nécessaire, c'est bien la taille de la manifestation et le besoin d'électricité de chaque manifestation qui compte. Le Conseil administratif travaille pour que les personnes réduisent leur consommation d'énergie. Il ne s'agit pas de donner une puissance illimitée à chacun. Toutes les manifestations se sont déroulées dans d'excellentes conditions et jusqu'aujourd'hui, aucune association n'a fait part de plainte. C'est un problème qui n'existe pas aujourd'hui, même s'il pourrait survenir à l'avenir. Cette motion a été discutée au Conseil municipal et une liaison nouvelle sera faite, car personne ici ne souhaite voir les manifestations disparaître. En revanche, il faut être raisonnable sur la consommation d'énergie.

M. Monney est surpris que certains partis s'opposent à cette motion. Des spécialistes sont venus en commission expliquer un besoin. On peut parler développement durable, mais aussi comprendre les besoins des manifestations carougeoises. Pour sa part il votera cette motion.

La motion est acceptée par 15 pour, 8 contre et deux abstentions.

3. Motion 45-2014 P : installation d'un point d'accès internet (wi-fi) public et gratuit sur la place de Sardaigne et la place du Marché

La Présidente demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent la voir portée à l'ordre du jour. Oui

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

INSTALLATION D'UN POINT D'ACCES INTERNET (WI-FI) PUBLICS ET GRATUIT SUR LA PLACE DE SARDAIGNE ET LA PLACE DU MARCHÉ

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le développement de la couverture des zones wi-fi gratuit en Ville de Genève depuis 2004 comprenant 290 points d'accès

Vu l'utilisation de plus en plus importante de smartphones et de tablettes numériques par la population du Canton, et en particulier des jeunes.

Vu la nécessité de réduire la facture numérique en offrant un accès à Internet gratuit aux personnes les moins favorisées.

Vu l'ordonnance fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télévision (OSCPT) qui impose aux fournisseurs d'accès Internet de pouvoir identifier tous les utilisateurs et utilisatrices

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier l'installation de deux points d'accès wi-fi publics et gratuits à la place de Sardaigne et à la place du Marché

*Parti socialiste
Les Verts
PDC
PLR*

Date du dépôt : Carouge, le 30 mars 2014

M. Mutzenberg précise que cette motion visait à prendre en considération ce qui avait été évoqué dans le précédent projet qui n'avait pas abouti, notamment deux points. Le premier était de s'assurer que les deux points de WiFi soient éloignés des écoles, une question de sécurité liée aux ondes avait été évoquée. Le deuxième était la question des inscriptions avant l'enregistrement, obligatoires selon la nouvelle ordonnance. Ce nouveau système est totalement accessible et facile, comme en ville de Genève ou à l'aéroport. Des problèmes techniques ne se posent plus.

M. Barthassat félicite le parti socialiste d'avoir proposé cette motion que le PDC et le PLR avait déposée en 2015. Il félicite aussi les Verts d'avoir signé cette motion. En 2005, ils avaient parlé d'ondes maléfiques.

M. Morex voulait lui aussi dire que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. À l'époque les Verts s'étaient offusqués de cette proposition qu'ils signent ce soir.

Mme Marti fait partie de ceux qui ne changent pas d'avis, car depuis deux ans, on n'a pas de nouvelles informations concernant la nocivité des ondes. Elle rappelle qu'il y a moins de

deux ans, une commission a eu lieu sur cette question. Le principe de précaution veut qu'on n'installe pas d'ondes autour des écoles, or la place de Sardaigne sur laquelle est prévue cette installation est principalement fréquentée par des enfants. Pour cette raison, entre autres, elle ne prendra pas en considération cette motion.

M. Monney observe que le parti socialiste avait déposé une motion sur le WiFi et le PLR s'était opposé à cette motion. Il a consulté les procès-verbaux.

La prise en considération est acceptée par 24 pour et une opposition.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose la discussion immédiate.

Mme Stebler signale que ces ondes sont dangereuses par la santé. À l'école, le département de l'instruction publique interdit ces ondes en raison du principe de précaution. Le WiFi, cela veut aussi dire des ordinateurs dévoreurs d'électricité et d'énergie. Elle ne conçoit pas le socialisme municipal en bourrant la place d'ondes. Pour elle, il ne serait pas bon d'installer ce WiFi et elle votera donc contre cette motion qui met la santé des habitants en danger et les fait vieillir prématurément.

M. Maulini observe que les Verts sont partagés sur ce sujet. Les Verts ne sont donc pas signataires de cette motion. Son opinion n'est pas encore faite.

M. Mino compte s'abstenir lors du vote de cette motion. En effet, l'accès Internet est facilité et il y a d'autres technologies disponibles, les téléphones intelligents peuvent être acquis à un prix modique.

M. Gerster rappelle que dans cette même pièce, il y a deux réseaux WiFi. Il lui semble au contraire que les abonnements ne suffisent souvent pas aux jeunes. Ces réseaux WiFi sont partout, il faut donc arrêter cette pseudo hypocrisie. Il ne s'agit que d'un réseau pour des jeunes qui ont n'ont pas les moyens de payer des abonnements, même s'ils sont meilleur marché qu'avant. Ce WiFi a l'avantage de permettre l'interdiction de certains sites dont les adolescents sont parfois friands. C'est un avantage d'avoir des réseaux WiFi sécurisés. Le fait d'installer un réseau de ce type va peut-être éliminer quatre autres réseaux autour de la place.

Mme Marti le renvoie à la fin du procès-verbal de la commission de l'entretien public à ce sujet. L'une des remarques était que l'on ne pouvait pas assurer une bonne réception sur la place de la Sardaigne lors de fêtes, car cela pouvait poser problème. Ensuite, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de réseaux qu'il faut en rajouter, cet argument n'est pas recevable. Lorsqu'elle a posé la question de la nocivité, la personne a clairement répondu que l'on ne pouvait pas dire aujourd'hui si ces réseaux étaient nocifs ou non. Elle espère simplement que ce ne sera pas comme l'amiante où l'on a découvert 40 ans plus tard les dangers. Elle les renvoie donc au procès-verbal. Elle dira non à cette motion malgré toute la sympathie qu'elle a pour l'auteur.

La motion est acceptée par 20 ou, 3 non et 2 abstentions.

4. Motion 46-2014 P : soutenons nos habitants en deuil

La Présidente demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent la voir portée à l'ordre du jour. Oui

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

SOUTENONS NOS HABITANTS EN DEUIL

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu que le budget 2014 présente une diminution des charges de CHF 1,8 million par rapport à 2013

Vu que l'UDC a toujours prôné une diminution linéaire nécessaire de 3 % des charges exorbitantes de la commune tout en veillant au bien-être des Carougeois par une allocation optimale des ressources

Vu que dans le cadre du budget 2014, le Conseil administratif a décidé de supprimer la gratuité des obsèques pourtant introduite pour tous dans le Règlement du cimetière de la Ville de Carouge du 30 mars 2011 tout en conservant la ligne budgétaire n° 58.000.318.53 de CHF 34'000.-- pour les personnes inscrites à l'Hospice général

Vu que de nombreux abus sont mis à jour au moment de l'ouverture de la succession de personnes indûment inscrites à l'Hospice général

Vu que la loi sur les cimetières (K 1 65 - LCim) prévoit que les frais de funérailles peuvent être avancés dans les limites fixées par le règlement d'exécution (art. 4A al. 3 LCim)

Vu que la commune qui a fait cette avance peut produire sa créance dans le cadre de la succession du défunt lorsqu'il ne s'agit pas d'un cas où le règlement communal prévoit la gratuité (art. 4A al. 4 LCim)

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à avancer, pour tous les habitants qui le demandent, les frais de funérailles qu'il produira ensuite à titre de créance dans le cadre de la succession du défunt

Date du dépôt : Carouge, le 15 avril 2014

M. Baud indique que cette motion intervient car on s'est aperçu qu'il y avait une inégalité de traitement entre les Carougeois inscrits ou non à l'Hospice général. On a également constaté qu'il existe une loi cantonale sur les cimetières qui régit tous les problèmes de gratuité de funérailles pour les personnes qui le demandent. Cette motion s'adresse donc aux personnes qui le demandent d'obtenir la gratuité dans l'immédiat.

Mme Marti indique que les Verts n'entreront pas en matière. Un seul argument suffit : du point de vue administratif, cette motion représente un énorme travail et il y a de meilleurs moyens d'aider les personnes en deuil, d'ailleurs, elle rappelle à l'UDC qu'elles sont déjà très soutenues. Le service social est très attentif aux personnes en deuil pour les soutenir si elles n'ont pas les moyens pour enterrer leurs proches.

Loin de vouloir faire des jeux de mots macabres, M. Morex qualifie cette proposition *d'usine à gaz*. Il n'entrera pas en matière.

Mme Cambier signale qu'AGT ne prendra pas en considération cette motion, car il existe déjà au budget une ligne budgétaire à cet effet. En outre, des accords sont établis et les personnes qui ont les moyens sont assurées.

M. Gerster signale que le site de la Ville de Carouge donne des informations erronées. Le site doit donc être mis à jour.

Mme De Haller Kellerhals signale que les informations du site sont véridiques. La date du 30 juin est bien indiquée et c'est à cette date que les changements entreront en vigueur, comme indiqué dans les discussions budgétaires.

La prise en considération de cette motion est refusée.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

Il n'y en a pas.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question de l'UDC intitulée « Pouvons-nous assainir la basse cour ? »

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2014, traitant de la problématique de l'écoulement des eaux pluviales à la ferme du Val d'Arve entraînant l'inondation des installations, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Il y a quelques années une fosse de rétention a été mise en place dans l'enclos des chèvres, juste après les étables, pour récupérer les eaux de pluie. Cette dernière a rempli sa fonction jusqu'aux pluies fréquentes de cet hiver, lors duquel il a été constaté que l'eau récupérée ne s'écoulait pas puisque le terrain était gorgé d'eau.

Ainsi, après un sondage réalisé dans l'enclos des moutons, à l'est des installations pour les ponettes, il a été mis en évidence la nature graveleuse du terrain permettant une évacuation facile des eaux.

En collaboration avec le SURB et sous réserve de l'accord de la Direction générale de l'eau (DGO), il est proposé de procéder aux travaux :

- *De raccordement de toutes les descentes des chenaux à la fosse de rétention existante (actuellement non raccordées),*
- *De mise en place, dans les parties plus basses à l'extérieur du poulailler, de puits de récupération raccordés, pour récupérer une partie des eaux qui descendent depuis le Parcours Vita,*
- *De création d'une fosse souterraine d'environ 15000 litres de capacité dans l'enclos des moutons, à 2.50 m de profondeur, avec des anneaux percés pour permettre l'infiltration de l'eau dans le terrain bien graveleux,*
- *De mise en place d'une canalisation d'environ 40 ml pour permettre, par gravité, le passage de l'eau d'une fosse à l'autre l'eau, lorsque le niveau de saturation est atteint.*

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse à une question orale de Mme Marti « Stationnement motos sur pistes cyclables à l'angle du parking de l'étoile ».

Les deux roues motorisées qui se garent sous le parking de l'étoile sont en effet stationnées sur des places dans l'axe de progression des deux-roues. Mme Marti avait raison. Le service de l'urbanisme s'est dans un premier temps rendu sur le site avec un collaborateur de la direction générale des transports pour constater ce dysfonctionnement, et a contacté la fondation des parkings afin de trouver une solution restituant une voie permettant la progression normale des deux-roues. Au final, il a été décidé de supprimer la première rangée des stationnements deux-roues qui sera déplacée sous l'ouvrage du parking de l'étoile, ainsi que d'ajouter le pictogramme vélo dans la continuité de l'axe.

Réponse de Mme Lammar à la question de M. Baertschi qui demandait si la piscine des Pervenches pouvait être homologuée.

Monsieur,

En réponse à votre question écrite relative à l'homologation du centre sportif des pervenches, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le service constructions, entretien et sports a fait appel à un géomètre afin d'établir les relevés exigés dans le cadre de l'homologation durable du bassin de 25 m. Le rapport du géomètre sera rendu au service le 25 mai prochain. Dès réception, le service remplira le formulaire de la fédération suisse de natation chargée de l'homologation pour la région romande. Ledit formulaire accompagné du relevé du géomètre sera envoyé par nos soins à la Fédération suisse de natation habilitée à nous délivrer l'homologation officielle. Le bassin des pervenches n'était en effet pas homologué, des démarches ont donc été entamées pour qu'il le soit. Nous espérons avoir répondu à votre attente.

La deuxième réponse vient à la question écrite de l'UDC qui concernait la rue Alexandre Gavard. L'UDC s'insurgeait sur le fait que l'immeuble à la rue 28, Alexandre Gavard était vide de tout occupant.

Monsieur, en réponse à votre conseil questions écrites lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2014 concernant les locaux de la rue Alexandre Gavard 28, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse. Cet immeuble appartenant à l'État de Genève est voué à la démolition. Ceci explique le fait qu'il soit resté inoccupé jusqu'à ce jour. Il s'agissait du bâtiment où se trouvait l'Office cantonal de l'emploi. Vu que ce bâtiment est propriété de l'État, la commune de Carouge n'a pas compétence de décider de son affectation en logements ou en locaux commerciaux. Malheureusement, c'est un état de fait sur lequel la commune n'a pas d'emprise.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos considérations distinguées.

Réponse de Mme De Haller-Kellerhals à la question orale de Mme Marti concernant la plaquette de recettes éditée à l'occasion de la semaine contre le racisme par la Maison de quartier et la bibliothèque.

La plaquette de recettes avait été tirée à 200 exemplaires : pour les participants aux ateliers, pour les personnes présentes le samedi 22 à la Maison de quartier et le solde a été mis à disposition des usagers des bibliothèques et de la Maison de quartier.

Les frais liés à l'impression de cette plaquette avaient été pris intégralement en charges par le Bureau de l'intégration de la République et Canton de Genève.

Suite à votre demande, le service de la culture a préavisé défavorablement pour un nouveau tirage pour une diffusion plus large. En effet, le coût serait trop élevé (plus de 20 chf l'exemplaire) en regard du résultat que pourrait apporter cette opération.

Nous notons par ailleurs que le succès des catalogues et des plaquettes est le plus souvent lié à l'événement (pendant et juste après celui-ci), et il ne sert à rien de faire une publication trop longtemps après l'évènement. Plusieurs publications ont été et seront émises durant cette année 2014 (encore 4 à venir) et il semble souhaitable de ne pas saturer les lecteurs.

Réponse de Mme De Haller-Kellerhals à la question écrite de M. Baud sur les quarante-trois recommandations de la Cour des Comptes.

Monsieur le Conseiller municipal,

Une commission des règlements a été fixée le 5 juin afin de donner une information claire et exhaustive sur le suivi des recommandations émises par la Cour des comptes.

Il sera ainsi donné une brève information sur les différents types de recommandations, leur portée et impact ainsi qu'une présentation sur ce qui est mis en œuvre et intégré de façon pérenne dans les processus de gestion. Nous aborderons enfin, les étapes suivantes en fonction de l'échéancier prévu.

Pour rappel les recommandations de la Cour des comptes ne visent pas simplement l'efficience, mais bien la mise en place de processus permettant d'éviter et de réduire tout risque avéré comme potentiel.

Il sied donc, dans cette optique, de décrire les différents processus, de les respecter, bien entendu, mais également de pouvoir démontrer en tout temps, par le biais de différentes formalisations et contrôles que ces derniers sont suivis et respectés.

Ces aspects formels mobilisent des ressources conséquentes, ceci même pour des processus qui ont été considérés comme adéquats et pertinents (par ex. les recrutements).

En souhaitant qu'à l'occasion de cette prochaine commission qui interviendra après le bilan de suivi dressé au début juin avec la Cour des comptes, vous puissiez obtenir les réponses documentées à vos interrogations, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme De Haller-Kellerhals à la question de M. Juget « Y a-t'il eu un bilan sur le programme de gestion des horaires, vacances et absences du personnel (Zeit) depuis son introduction ? »

Mme de Haller-Kellerhals ne donne pas lecture de sa réponse écrite à cette question, néanmoins elle signale que cette réponse, à inscrire au procès-verbal de la séance, sera commentée lors de la séance de la Commission des règlements du 5 juin prochain.

Néanmoins, elle tient à apporter les précisions suivantes :

Dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel Zeit, nous effectuons à l'heure actuelle un bilan général afin d'identifier les points d'amélioration encore existants et définir les actions à mettre en œuvre.

Nous avons interrogé l'ensemble des services et la très grande majorité des chefs de service et gérants d'horaires se déclarent satisfaits du fonctionnement de cet outil quant à leurs besoins de gestion.

Quelques questions ou points techniques ont été soulevés que nous allons traiter prochainement avec le concours de notre mandataire également et répercuter ensuite auprès des utilisateurs, comme cela se fait déjà depuis l'introduction de Zeit au début 2012.

De manière générale cet outil permet la gestion des différents modes horaires existants au sein de la commune (horaire variable, horaire fixe, horaire irrégulier), la planification du temps de travail, un décompte précis des différents compteurs horaires (temps de travail dû, heures supplémentaires, vacances, absences diverses, etc...), ainsi que les majorations ou indemnités y relatives. Au niveau central, ces données servent ensuite à l'exportation des éléments salariaux dans le module salaire OPALE après validation des services et permettent une documentation historique précieuse tant pour les analyses ou statistiques que pour revenir sur d'éventuelles erreurs ou rares contestations. Chaque membre du personnel est au bénéfice d'un décompte clair et validé de sa situation personnelle.

Les principaux problèmes rencontrés sont avant tout humains. En premier lieu, introduire un système qui mesure le temps de travail est une démarche sensible et symbolique qui provoque différentes réactions et craintes, tant face au changement, que relativement à la notion de contrôle ou à la compréhension des différents utilisateurs et gérants horaires. Rappelons également que l'implémentation de ce logiciel a mis à jour des traitements jusqu'ici pas toujours unifiés ou conformes aux dispositions légales ou réglementaires. Cela a donc nécessité des changements de pratique, générant parfois des crispations.

Par contre, la transparence, l'équité de traitement et la claire souplesse donnée au temps de travail dans un esprit de responsabilité personnelle ont été source de nombreuses satisfactions pour le personnel.

Enfin, quant aux effets pervers que vous semblez évoquer, il faut constater qu'ils demeurent mineurs. Ainsi, nous constatons que le contrôle horaire n'a globalement pas induit une augmentation des heures supplémentaires, bien au contraire.

Dans certaines situations individuelles, cela a par contre permis une meilleure régulation de la présence au travail de collaborateurs autrefois systématiquement en surcharge horaire et qui parviennent désormais à un meilleur équilibre entre le temps privé et professionnel.

De plus, la mise en œuvre d'une gestion informatisée du temps de travail a permis la mise en place de l'horaire variable et donc une meilleure adéquation avec les variations de la charge de travail ainsi que la planification du travail sur le temps ordinaire de 40 heures. Ces éléments permettent une réduction des heures supplémentaires effectuées, conformément à un des objectifs poursuivis par la mise en place des nouveaux règlements. A titre indicatif et illustratif, entre 2012 et 2013, le montant total des heures supplémentaires est passé de CHF 250'000 à CHF 151'000.

Le Conseil administratif est à la disposition des conseillers municipaux pour répondre aux questions complémentaires lors de la séance de la Commission des règlements du 5 juin.

Monsieur le Conseiller municipal,

Une commission des règlements a été fixée le 5 juin concernant le suivi des recommandations de la Cour des comptes. A cette occasion, une brève présentation sera effectuée sur le logiciel de gestion horaire et un temps sera dévolu aux questions plus précises. Néanmoins, nous vous prions de trouver ci-après les réponses aux questions posées ci-dessus.

Dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel Zeit, nous effectuons à l'heure actuelle un bilan général afin d'identifier les points d'amélioration encore existants et définir les actions à mettre en œuvre.

Nous avons interrogé l'ensemble des services et la très grande majorité des chefs de service et gérants d'horaires se déclarent satisfaits du fonctionnement de cet outil quant à leurs besoins de gestion.

Quelques questions ou points techniques ont été soulevés que nous allons traiter prochainement avec le concours de notre mandataire également et répercuter ensuite auprès des utilisateurs, comme cela se fait déjà depuis l'introduction de Zeit au début 2012.

Une présentation détaillée sur les différentes fonctionnalités de cet outil serait très technique et ne semble pas opportune au niveau d'une commission du Conseil municipal. Toutefois, par souci de transparence et de bonne compréhension, les enjeux et problématiques liés au contrôle du temps de travail et à l'outil utilisé vous seront présentés.

De manière générale cet outil permet la gestion des différents modes horaires existants au sein de la commune (horaire variable, horaire fixe, horaire irrégulier), la planification du temps de travail, un décompte précis des différents compteurs horaires (temps de travail dû, heures supplémentaires, vacances, absences diverses, etc...), ainsi que les majorations ou indemnités y relatives. Au niveau central, ces données servent ensuite à l'exportation des éléments salariaux dans le module salaire OPALE après validation des services et permettent une documentation historique précieuse tant pour les analyses ou statistiques que pour revenir sur d'éventuelles erreurs ou rares contestations. Chaque membre du personnel est au bénéfice d'un décompte clair et validé de sa situation personnelle.

Il sied de relever que cet outil, qui a été choisi de façon unanime après consultation des principaux gérants horaires suite à la présentation de plusieurs produits, permet de gérer l'ensemble des types horaires de la commune et présente de ce fait une certaine complexité, surtout pour le personnel planifié, ce qui nécessite l'acquisition progressive par les gérants horaires de compétences et d'une aisance particulières pour travailler avec ce type de logiciel.

Les principaux problèmes rencontrés sont avant tout humains. En premier lieu, introduire un système qui mesure le temps de travail, est une démarche sensible et symbolique qui provoque différentes réactions et craintes, tant face au changement, que relativement à la notion de contrôle ou à la compréhension des différents utilisateurs et gérants horaires. Rappelons également que l'implémentation de ce logiciel a mis à jour des traitements jusqu'ici pas toujours unifiés ou conformes aux dispositions légales ou réglementaires. Cela a donc nécessité des changements de pratique, générant parfois des crispations.

Par contre, la transparence, l'équité de traitement et la claire souplesse donnée au temps de travail dans un esprit de responsabilité personnelle ont été source de nombreuses satisfactions pour le personnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre, il faut signaler que le service RH n'a pas toujours été satisfait du travail du mandataire responsable et qu'il a dû exiger un changement de référent afin que le travail puisse se poursuivre selon nos attentes.

Dans cette perspective, l'accompagnement des utilisateurs, la maîtrise des différents éléments du logiciel et un travail de formation important sur les règles de planification et de gestion ont constitué les priorités à développer, tout en sachant que le choix d'un logiciel offrant de multiples fonctionnalités se traduit inmanquablement par une certaine complexité, voire lourdeur de gestion dans certains cas.

Quant à la question que vous posez relativement à la satisfaction des collaborateurs, il convient d'y répondre sans ambiguïté.

La mise en place d'un contrôle horaire global et des indicateurs que cela permet de développer (absences, maladies, heures supplémentaires, etc.) a maintes fois été sollicitée par le Conseil municipal comme l'un des outils de gestion du personnel. Ainsi, les cadres sont dé-

sormais au bénéfice d'informations précieuses pour le suivi de leur unité ou service, sans pour autant porter la responsabilité de gérer les différents décomptes manuellement.

L'objectif est donc prioritairement global et systémique et son atteinte ne peut pas être mesurée à l'aune de la satisfaction individuelle des collaborateurs.

Toutefois, la Cour des Comptes a relevé dans son audit des difficultés de fiabilité et d'accessibilité de l'outil Zeit pour certains collaborateurs, ce qui peut générer des corrections et en conséquence un manque de confiance de certains collaborateurs.

Ce problème a pu être identifié dans ses causes et est maintenant réglé par une procédure réajustée.

En termes de statistiques, vous avez pu en avoir un premier aperçu dans le rapport administratif 2012 qui présente le taux d'absentéisme général et par services. Même si nous avons pu constater une baisse constante depuis que nous effectuons ces calculs (2007), le taux d'absentéisme reste important à Carouge et a donné lieu à une augmentation de notre prime et délai d'attente de l'assurance perte de gain.

Nous envisageons par conséquent la mise en place d'un suivi systématique de la gestion des absences pour 2015-2016 en lien avec l'institut ISMAT, référence en la matière. Cela devrait nous permettre de faire baisser ce taux de manière conséquente et d'obtenir ainsi des conditions d'assurance plus avantageuses et donc au total représenter une économie autant en termes humains (impact des absences sur l'équipe) que financiers.

Nous disposons déjà de deux années consécutives 2012 et 2013 qui nous permettent de suivre et comparer les taux d'absentéisme. Par ailleurs, nous développons actuellement des indicateurs de suivi des absences selon les recommandations d'ISMAT, complexes dans leur mise en œuvre, justement grâce à notre logiciel qui le permet.

Enfin, toutes autres sortes de données peuvent être extraites du logiciel en fonction des besoins, situations et demandes (nombre de jours de formation suivis, nombre de jours de congé pour obligations familiales, nombre de timbrages manuels, etc...).

L'implémentation du logiciel a coûté CHF 120'000.- au départ, comme cela a déjà été présenté au Conseil municipal. Il y a ensuite environ CHF 15'000 annuels de maintenance comprenant des mises à jour avec des améliorations et des développements supplémentaires demandés, comme pour le cockpit des absences en lien avec les directives de l'institut ISMAT, coûts qui relèvent des frais de fonctionnement réguliers.

Les charges de personnel sont difficiles à évaluer. D'une part, car nous n'avons pas mesuré le temps passé précédemment par chaque cadre pour sa gestion horaire. D'autre part, car la charge actuelle pour le SRH n'est pas seulement due à la gestion de l'outil, mais bien davantage à l'accompagnement des utilisateurs et des gérants horaires ainsi qu'à la réponse à leurs questions, notamment liées aux applications règlementaires du temps de travail.

Néanmoins, nous avons pu constater que ce logiciel nous fournit des informations très utiles que ce soit, par exemple, dans le cadre de l'accompagnement individuel, pour permettre une prise de conscience sur un taux d'absentéisme important ou dans la défense des intérêts de l'administration, lors d'interprétations conflictuelles du temps dû.

Enfin, quant aux effets pervers que vous semblez évoquer, il faut constater qu'ils demeurent mineurs. Ainsi, le SILPP a dû fixer une heure d'extinction automatique des postes de travail pour éviter que certains collaborateurs les laissent allumés toute la nuit pour éviter de perdre 2 minutes avant de pouvoir timbrer sur leur poste en arrivant le matin. Plus sérieusement, il faut constater que le contrôle horaire n'a globalement pas induit une augmentation des heures supplémentaires, bien au contraire.

Dans certaines situations individuelles, cela a par contre permis une meilleure régulation de la présence au travail de collaborateurs autrefois systématiquement en surcharge horaire et qui parviennent désormais à un meilleur équilibre entre le temps privé et professionnel.

De plus, la mise en œuvre d'une gestion informatisée du temps de travail a permis la mise en place de l'horaire variable et donc une meilleure adéquation avec les variations de la charge de travail ainsi que la planification du travail sur le temps ordinaire de 40 heures. Ces éléments permettent une réduction des heures supplémentaires effectuées, conformément à un des objectifs poursuivis par la mise en place des nouveaux règlements. A titre illustratif, entre 2012 et 2013, le montant total des heures supplémentaires est passé de CHF 250'000 à CHF 151'000.

Nous vous proposons de répondre à vos questions complémentaires à ce sujet lors de la commission des règlements du 5 juin qui portera également sur le suivi des recommandations de la Cour des comptes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

UDC : Sécurité aux alentours des écoles publiques

Bien que la vocation première des préaux soit d'offrir un espace pour la récréation et la détente des élèves pendant le temps scolaire, ces lieux sont en même temps des espaces publics situés au coeur des quartiers très fréquentés au-delà du temps scolaire et à l'approche de la belle saison durant la nuit. En Ville de Genève, par exemple, cette fréquentation des préaux a nettement augmenté au cours des dix dernières années. Constatation est faite que des jeunes gens qui organisent des beuveries, voir s'y droguent, provoquent évidemment des problèmes de nuisances sonores sur le moment et des problèmes de salubrité et de sécurité pour les enfants les jours suivants. Le Conseil administratif peut-il dès lors nous indiquer quelle est la situation concernant les préaux des écoles publiques de Carouge et leurs alentours en termes de déprédations et d'incivilités. A-t-il des données fournies par les APM, la gendarmerie ou des concitoyens ? Merci de votre prochaine réponse.

UDC : Places publiques de parking

Nous sommes fortement surpris de constater la suppression progressive des places de parking publiques pour les voitures dans tous Carouge. En effet, la liquidation progressive de celle-ci devient problématique et par la même, crée aux membres de l'UDC de Carouge un réel souci pour le bien-être des résidents et ce malgré la mise en place de zones bleues à macarons. Par exemple, suite à des travaux dans le quartier des Noirettes, à terme une vingtaine de places de stationnement seront supprimées sur un total de 420 places avec une compensation de 80 places pour les deux roues. Si cette compensation est nécessaire, il n'en demeure pas moins que le manque de place pour les voitures encourage le parking sauvage. Ceci n'est pas acceptable pour le bien commun des habitants de ces quartiers et des autres quartiers déjà fortement touchés. Nous en arrivons à nos questions, à savoir que l'UDC Carouge demande au Conseil administratif de bien vouloir lui communiquer de manière exhaustive le nombre de places de parking public pour les voitures et les motos dans les 17 quartiers de Carouge, toutes zones confondues, ainsi que le nombre de logements dans chaque zone. D'autre part, de lui indiquer le nombre de places publiques pour voitures créées et supprimées depuis le début de cette législature et à quelle fin ces places ont été supprimées. L'UDC Carouge remercie par avance le Conseil administratif pour ses prochaines réponses.

Questions orales

La présidente a le plaisir d'annoncer au Conseil municipal que la première question est en réalité la 300^{ème} question orale de la législature. Mme Stebler à l'honneur de poser cette 300^{ème} question et a le plaisir de recevoir un cadeau de la part du secrétaire général.

Mme Stebler : réservation de salles, location de stand, la galère. Pourquoi tant de tracasseries administratives ? A quand le retour de la simplicité ?

Mme Stebler a constaté que le service des espaces verts et voirie a été réorganisé et simplifié. Elle demande si le Conseil administratif et tous ses services pourraient simplifier la demande de réservation. En effet, les procédures de réservation d'un stand ou d'une salle sont très complexes. Elle invite donc le Conseil administratif à simplifier les choses pour favoriser la démocratie citoyenne, quant à elle, elle ne réservera plus jamais de salles.

Mme Lammar indique au départ, le but de ces règlements et de ces formulaires était de simplifier la procédure. Auparavant, la salle correspondait à un service, les domaines publics et les demandes de matériel correspondaient à trois services différents. Il fallait donc faire des demandes auprès de trois services différents. Désormais, il y a un seul formulaire unique où il faut cocher ce dont on a besoin. Il est également nécessaire d'obtenir des renseignements, car on a constaté passablement d'abus, des gens réservaient la salle selon un but et l'utilisaient finalement pour autre chose. Elle cite également des cas où il y a eu beaucoup de déprédations et des dégâts matériels dans la salle. C'est aussi pour cela qu'il est demandé d'avoir une assurance et de produire un numéro d'assurance pour la réservation de ces salles. À terme, les choses seront plus simples, la mise en place étant un peu longue. Une fois que l'on aura rempli en tant qu'association les formulaires et que le numéro d'assurance sera remis, a priori, la prochaine fois, il sera inutile de reproduire les statuts et le numéro d'assurance. Mme Lammar admet que le système a connu quelques soucis comme tout système informatique lorsqu'il se met en place.

M. Walder ajoute que le formulaire est certes un peu complexe et qu'il est en cours de révision afin de le simplifier et de le rendre plus facile à utiliser. Dès le deuxième enregistrement, les choses sont plus faciles et certains documents ne doivent plus être fournis. Effectivement, du fait du changement de règlement, il faut désormais être une association à but non lucratif pour obtenir la gratuité. Bien entendu, pour réserver les salles pour une association *en devenir*, les choses sont plus complexes. En revanche, les partis politiques ont la gratuité illimitée des stands et, des salles comme les Charmettes sont à leur disposition. Lorsque des partis politiques veulent faire des fêtes et des événements particuliers ils ont droit à une gratuité par année. Cette règle répond au fait que tous les partis nationaux et cantonaux se réunissaient à Carouge, car c'était la dernière commune de Suisse à offrir la gratuité des salles.

Mme Stebler ne remet pas en cause la gratuité, mais sous prétexte d'abus venant d'un autre parti, les démarches sont rendues trop complexes, ce qui freine la démocratie.

M. Voignier : véhicules pompiers

M. Voignier sait qu'il n'y a pratiquement que des places bleues à Carouge, mais s'est étonné de voir un véhicule de pompiers de Carouge sur la commune de Lancy. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

Mme Lammar rappelle qu'en 2012, le camion des pompiers carougeois a été remplacé. Comme il n'y a pas assez de place dans le local actuel et le dépôt actuel des pompiers pour stocker des camions qui ne roulent pas, il fallait l'entreposer quelque part en attendant de connaître sa destinée. Plusieurs hypothèses ont été analysées, finalement, ce camion va prochainement partir en Afrique pour qu'il soit encore utilisé et connaisse une seconde vie. Dans l'attente, il a été entreposé temporairement sur des places blanches de Lancy. Il sera tout prochainement rapatrié pour en retirer les écussons et les signes distinctifs et sera envoyé prochainement en Afrique.

M. Voignier la remercie de cette explication et pense qu'il serait judicieux de rapatrier rapidement ce camion sur la commune de Carouge.

M. Baud : brasserie des tours

M. Baud revient comme chaque saison avec le début des festivités dans le quartier des tours de Carouge. Il espère que les habitants lui en sont reconnaissants. Avec les beaux jours, les *botellons* refont surface. Il demande si le Conseil administratif à l'intention d'être proactif en matière de lutte contre l'alcoolisme des jeunes, un fléau que certains reconnaissent unanimement. En laissant faire certaines pratiques, on favorise aussi cette forme d'alcoolisme de la jeunesse. Il est de notre devoir d'être proactif en matière de fêtes pirates et de beuveries organisées.

Mme Lammar répond qu'en matière d'action et de prévention de l'alcoolisme, comme chaque année, une campagne va être menée les quatre week-ends fin mai et juin, lorsqu'il commence à faire beau. Ces actions Intermezzo sont menées en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs, la police municipale et des tenanciers des bistrots. Elle se déroule très bien, des bouteilles d'eau sont distribuées aux jeunes, des personnes vont les aborder et un stand est mis à leur disposition pour qu'ils se reposent et mangent quelque chose. Ces actions sont menées en partenariat avec les associations, notamment Nuits Blanches. Parallèlement, toute l'année, la police municipale développe ses activités de police de proximité, elle va discuter avec les jeunes pour essayer de trouver des solutions lorsqu'ils sont dans des états d'alcoolisation avancés. La police cantonale conduit également ses actions de police de proximité et depuis le 1er mars, le poste de Carouge est devenu un poste de police de proximité de la police cantonale. Bien entendu, en cas de nuisances, on peut téléphoner au numéro de patrouille des APM qui sont travaillent jours et nuits jusqu'à 3:00 du matin en semaine et toute la nuit le vendredi et le samedi et le dimanche, de 9:00 à 18:00.

M. Baud : Police aux caroubiers

Il a été rapporté à M. Baud que la gendarmerie genevoise avait loué une arcade rue des Caroubiers et que régulièrement, ils occupaient le parking de la Migros avec des véhicules de gendarmerie, voire des véhicules banalisés. Il demande des informations à ce sujet.

Mme Lammar répond que le poste de police de la Fontenette a fait l'objet de travaux de désamiantage durant quelques mois. Pendant quelques mois, la police a délocalisé ses services aux Caroubiers et le poste de police municipale a accueilli quelques administratifs de la police cantonale pour l'accueil au public, car les locaux de la rue des Caroubiers ne s'y prêtaient pas. Elle pensait avoir fait une communication à ce sujet. Pendant quelques mois, on peut aller déposer plainte au poste de police municipale. La police cantonale a désormais réintégré ses locaux à la Fontenette et était très satisfaite de la collaboration. En principe, il ne devrait plus y avoir de parking à la Migros. Si la situation perdure, cela peut être dû à autre chose.

M. Mutzemberg : Informations travaux rue du Leopard.

M. Mutzemberg a été approché par des habitants de la rue qui demandaient s'il était possible d'améliorer l'information sur la durée des travaux et les différentes phases envisagées.

M. Walder signale que le plan a été diffusé dans le journal Carougeois. Une communication a été faite, une conférence publique a permis de discuter avec les citoyens et les commerçants. La Tribune de Genève a également publié un article à ce sujet. Le site Internet donne également des éléments. En cas de doute ou de questions, il est possible d'appeler le service de l'urbanisme chaque jour de la semaine, ce service se fera un plaisir de répondre aux questions. Les travaux dans le quartier Acacias Noirettes se termineront au plus tard à fin

octobre avec des interventions durant entre une semaine et deux mois en fonction du tronçon. Le maximum par rue est de deux mois.

Mme Marti : première plantation de courges, participation à une action pour l'agriculture de proximité

Cette action a démarré à l'occasion de la journée internationale des luttes paysannes. Toutes les associations actives dans l'agriculture contractuelle lancent une action participative avec distribution de semis de courges et plantation de courges. La récolte collective aboutit à un grand tas sur la plaine de Plainpalais le jeudi 2 octobre. Elle demande si le service est au courant de cette action et si l'on peut envisager une action sur Carouge pour rendre visible cette action et sensibiliser les habitants à l'agriculture de proximité.

M. Walder ne connaissait pas l'action « courges ». Si une association a un projet excellent, elle ne doit pas hésiter à envoyer les informations au Conseil administratif, les services étudieront la question. Il rappelle la communication faite il y a deux mois sur la promotion des tomates rares, une promotion qui continue. Il a également parlé du potager urbain, un programme qui va inciter les citoyens à jardiner bio. Le Conseil administratif et donc friand de tout projet intelligent.

Mme Marti : affiche de la police contre-productive

Mme Marti indique que la ville de Carouge a développé une politique importante envers les aînés, avec des axes forts dont l'un est de sortir les personnes âgées de l'isolement. Cela suppose toutes sortes d'actions dont entre autres sonner à leur porte. On a vu apparaître des affiches de la police disant « attention, n'ouvrez surtout pas à des inconnus ». Sachant qu'une étude a montré que plus on développe ce genre d'affichage, plus le sentiment d'insécurité est accentué. Elle demande si les affiches ne seraient-elles pas contre-productives par rapport à la politique développée pour les aînés et s'il serait envisageable de sensibiliser la police afin qu'elle fasse de la prévention d'une autre manière.

Mme Lammar indique que cette campagne d'affichage était une campagne de prévention des cambriolages, car on a constaté un accroissement des personnes malintentionnées venant sonner sous n'importe quel prétexte pour cambrioler. Les personnes âgées étaient particulièrement visées. Elle indique qu'en matière de politique des aînés, dès qu'il y a une prise de contact avec les aînés, il y a toujours un écrit ou un téléphone annonçant aux personnes âgées qu'elles auront une visite. Ici, il s'agissait de demander aux personnes âgées de se méfier, car parfois, il peut s'agir de personnes malintentionnées. Elle comprend la remarque, mais dans ce cadre, il y a toujours une prise de contact pour que la personne soit au courant qu'une personne du service social va venir la voir.

Mme Marti répond que les services sociaux ne sont pas seuls à pouvoir contacter une personne isolée, il y a aussi ses voisins ou des enfants. Mme Marti pense qu'il convient de faire de la prévention d'une autre façon, moins offensive.

M. Barthassat : Tribune ?

M. Barthassat a lu dans la *Tribune de Genève* que Mme de Haller ne ferait pas un quatrième mandat. Dans cet article, elle indique avoir modifié la politique carougeoise pour passer d'une politique villageoise à une politique citadine, mettant fin au copinage. Il lui demande des faits concrets sur le « copinage » stoppé durant ces 12 dernières années.

Mme de Haller signale que cette question s'adresse directement à elle. Elle pense que la situation a drastiquement changé en 11 ans depuis qu'elle est conseillère administrative. M. Nobs a participé à la révision des statuts afin de garantir la transparence, l'équité de traitement et des classes identiques pour des fonctions identiques. La révision des statuts a

demandé beaucoup de temps et d'énergie ainsi que beaucoup de conviction pour que les gens comprennent les enjeux. Effectivement, depuis qu'elle est là, les ressources humaines travaillent différemment et les employés de la commune sont engagés pour leurs compétences uniquement et non pas pour leurs liens d'amitié ou de famille avec les personnes responsables de l'administration. Elle est très fière de cette évolution.

M. Barthassat comprend de cette réponse que lors les derniers Conseils administratifs faisaient du « copinage ».

M. Baertschi : Parc des Moraines

M. Baertschi signale que dans le cadre du CEVA, une seconde sortie de secours est prévue dans le parc des moraines. Ce parc appartient à la Ville de Carouge. Ces sorties se font beaucoup sur les rares terrains de la ville de Carouge. Dans ce cas, M. Baertschi pense qu'il faudrait orienter les CFF et les ingénieurs qui font ces études afin qu'une sortie se fasse plutôt dans la zone de forêt ou à hauteur du passage du pont des Moraines. Il sait que la ville de Carouge a formulé des observations et voulait s'assurer que pour ce dossier aussi, on soit conscient du dommage pouvant être apporté à ce site, mis à disposition des jeunes et des enfants pour différentes fêtes et loisirs. Il serait dommage de le sacrifier par une plateforme destinée aux ambulances ou autres.

M. Walder signale que Carouge a bien fait recours sur cette sortie, il y a donc deux recours sur les trois sorties de secours. Il prendra note de la remarque de M. Barthassat et espère que l'on pourra optimiser le projet.

M. Baertschi : vide-boutiques, quid des rues non commerciales ?

M. Baertschi a été interpellé par une commerçante sur le front Cardinal-Mermillod qui s'étonnait que le vide-boutique aura lieu dans certaines rues uniquement. Elle aurait elle-même voulu aller dans une rue plus commerçante et s'est vue dire que ce n'était pas possible. Il demande qui prend ces décisions et s'il y a des règles.

M. Walder signale qu'il y aura cette année un vide grenier hors du vieux Carouge et réservé aux habitants. Des commerçants peuvent demander de bénéficier du domaine public pour leurs activités commerciales. Les commerçants souhaitant vendre des affaires privées devant leurs boutiques ne peuvent évidemment pas le faire. C'était d'ailleurs l'une des critiques faites avant, les habitants devaient aller de l'autre côté de Carouge, car ils ne pouvaient pas bénéficier d'un lieu devant leur domicile, c'était donc tiré au sort, en revanche, les commerçants pouvaient vendre leurs affaires privées devant leur boutique, ce qui était évidemment un traitement différent. On a donc souhaité distinguer les deux pour que le vide-grenier soit séparé, c'est donc une décision du Conseil administratif. Certains commerçants se sont organisés, comme à la rue Saint-Joseph, et ils feront une braderie en même temps que le vide-grenier. Dans d'autres rues, les commerçants ne se sont pas organisés et certains commerçants ont décidé eux-mêmes de faire quelque chose, mais ce sont de rares exceptions. La ville de Carouge ne va pas organiser une braderie pour les commerçants. Le Conseil administratif est tout à fait ouvert à donner des autorisations pour le domaine public si les commerçants veulent organiser des manifestations.

M. Baertschi reviendra sur ce point.

M. Baertschi : actes de vandalisme au bord de l'Arve.

M. Baertschi signale que les caissettes qui étaient à la piscine de Carouge ont été balancées dans l'Arve. Certaines personnes les ont retirées. Il ne sait pas quels sont les moyens de surveillance par rapport à ce genre de vandalisme.

Mme Lammar explique que la police municipale est présente dans les horaires habituels, la police cantonale assure également un rôle de police de proximité. Cependant, la police ne veut pas être présente partout et à tout moment de la journée ou de la nuit. Ces actes de vandalisme sont malheureux mais les flagrants délits sont très rares, malheureusement. Elle ne peut que l'inviter à signaler toute activité suspecte à la police municipale.

M. Walder rappelle aussi ce qu'il avait signalé au sujet des tags. Il invite M. Baertschi à transmettre tout élément sur les actes de vandalisme sur du matériel communal. Parfois, il est possible de trouver l'auteur du vandalisme.

Mme Lammar ajoute que la politique est de convoquer les auteurs de ces vandalismes au poste et de discuter avec eux. Des discussions sont entreprises avec ces auteurs.

*La Présidente lève la séance à **22h00**.*